

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 9 - 14

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Avenants aux marchés de travaux de réalisation
des équipements sportifs extérieurs du lycée du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction d'équipements sportifs extérieurs, stade d'athlétisme et terrain de football, attenants au lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, des modifications doivent être apportées aux lots n°1 « Terrassements généraux » et n°2 « Infrastructures sportives ».

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value d'un montant global de 5 272,50 € HT, selon le détail suivant :

Lots	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant 2	Montant HT avenant 2	Montant du marché après avenants	% de variation par rapport au marché initial
1 : Terrassements généraux	GTP	344 708.40 €	Travaux en plus-value pour régalage et nivelage de la terre excédentaire issue de la réalisation des ouvrages sur la parcelle attenante au terrain d'athlétisme	3 240.00 €	351 056.40 €	1.84 %
2 : Infrastructures sportives	SPORTINGSOLS	977 352.70 €	Travaux en plus-value pour réalisation d'une longrine béton pour le garage perche, et pour la fourniture et la pose d'une toile tissée sur talus entre le terrain naturel et le lycée	2 032.50 €	963 627.35 €	-1,40%

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 1 322 061.10 € HT à 1 314 683,75 € HT, soit une diminution de 0,56 % des marchés de base.

Il est proposé d'approuver la passation des avenants en résultant.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,**

Vu la décision du Conseil Communautaire n°2020-5-17 en date du 24 septembre 2020 attribuant le lot 2 « Infrastructures sportives » du marché de travaux pour la réalisation des équipements sportifs extérieurs du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et autorisant le Président à attribuer et signer le marché relatif au lot 1 « Terrassements généraux » déclaré sans suite et relancé avec le candidat jugé le mieux disant,

Vu la décision du Président n°2020-231 du 27 novembre 2020 attribuant le lot 1 « Terrassements généraux » du marché de travaux pour la réalisation des équipements sportifs extérieurs du lycée, à la société GTP,

Vu les marchés n°2020-064 « Lot 1 Terrassement – Généraux » signé le 18 décembre 2020, avec la société GTP et n°2020-065 « Lot 2 : Infrastructures sportives » signé le 20 octobre 2020 avec l'entreprise SPORTINGSOLS,

**Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021, à l'opération 405 équipements annexes du lycée,
Vu les projets d'avenants soumis,**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2021,

Vu le rapport,

Considérant que les modifications objets des avenants soumis sont de faible montant,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 3 240.00 € HT au marché 2020-064 - lot 1 « Terrassements généraux » du marché de travaux pour la réalisation des équipements sportifs extérieurs du lycée conclu avec GTP, représentant + 1.84% du marché de base ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 2 032.50 € HT au marché 2020-065 - lot 2 « Infrastructures sportives » du marché de travaux pour la réalisation des équipements sportifs extérieurs du lycée conclu avec SPORTINGSOLS, représentant - 1,40 % du marché de base ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n°2 aux lots 1 et 2 du marché de travaux pour la réalisation des équipements sportifs extérieurs du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie tels que décrits au rapport.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 5 octobre 2021

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 OCT. 2021
- de l'affichage le : 07 OCT. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 07 OCT. 2021